

Le 18 mars 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-101

Numérique

Système d'Information Géographique

Acquisition de données du Système  
d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

Reconduction de la licence statistiques  
d'utilisation établie auprès du Ministère de  
l'Intérieur

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de  
Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire du  
10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président une  
délégation de pouvoirs pour approuver les conventions,  
à titre gracieux ou onéreux, concernant la cession,  
l'acquisition et l'échange de données géographiques,  
statistiques et documentaires, sous format numérique  
ou autre ;

Considérant que le ministère de l'Intérieur propose une  
mise à disposition des données concernant  
l'immatriculation des véhicules ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite  
poursuivre le traitement de ces informations pour suivre  
les évolutions du parc automobile sur son territoire  
notamment en termes de type d'énergie utilisée ;

Certifié exécutoire le	
Reçu en préfecture le	21 MARS 2024
Publié le	

## DECIDE

- D'approuver la reconduction de la licence statistique AS 2019-144 dans les conditions de mise à disposition prévues par le ministère de l'Intérieur, située à Paris place Beauvau ;
- De préciser que cette mise à disposition est conclue pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature, pour un montant d'environ 900 € TTC annuel ;
- De préciser ce montant est inscrit sur le budget général de la collectivité ;
- D'autoriser Hervé DAVAL, Conseiller communautaire délégué à l'aménagement de l'espace et à la mutualisation, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves NICOLIN**,  
Maire de Roanne